

Actualité



Le médiateur peut maintenant être saisi en ligne pour toutes les énergies

Il est maintenant possible de saisir le Médiateur national de l'énergie en ligne, via la plateforme de médiation SoLLEn, quelle que soit l'énergie concernée par le litige : électricité et gaz naturel mais également GPL, fioul, bois...

La plateforme **SoLLEn** a été mise en place dès fin 2013 pour permettre aux consommateurs de saisir le médiateur en ligne et d'échanger avec les opérateurs et le médiateur. Cette plateforme interactive permet un traitement encore plus efficace et rapide des dossiers.

Jusqu'à présent, elle permettait de traiter uniquement les dossiers concernant l'électricité et le gaz naturel. Le champ de compétence du médiateur ayant été étendu à l'ensemble des énergies de chauffage par loi de transition énergétique, la plateforme SoLLEn a évolué pour permettre de traiter également en ligne les litiges concernant les autres énergies (GPL, fioul, bois...).

> Pour en savoir sur les conditions et modalités pratiques pour saisir le Médiateur national de l'énergie, je consulte la page : [Nos conseils : que faire en cas de problème ?](#)



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits